

Féminisme d'État et lutte contre les violences conjugales

Transcription de la discussion avec Sandrine Dauphin

PRESAGE : Bienvenue dans jours et cetera le podcast de Sciences Po consacré aux questions de genre d'inégalités et de discrimination.

Aujourd'hui nous recevons Sandrine Dauphin, directrice de projet à l'Ined, l'Institut national d'études démographiques, elle vient de publier dans la revue Questions féministes, un article sur l'évolution en France de la politique publique de lutte contre les violences conjugales.

Bonjour Sandrine Dauphin

Sandrine Dauphin : Bonjour.

PRESAGE : Alors je viens de le dire, vous êtes directrice de projet à l'Ined et c'est justement l'Ined qui a réalisé les premières grandes enquêtes scientifiques sur les violences de genre. La dernière enquête s'appelle "Virage", donc Virage c'est pour *Violences et RAports de GENre*, et cette enquête elle date de 2015. Est-ce que vous pourriez nous dire ce qu'elle apporte comme informations, finalement, cette enquête Virage ?

Sandrine Dauphin : Alors il me paraît important d'abord de redonner le contexte politique et également de recherche dans lequel s'est inscrite l'enquête Virage, puisqu'elle est issue de l'enquête Enveff. Elle réactualise l'enquête Enveff qui date du début des années 2000 qui est l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France. Et comme l'enquête Enveff, il ne s'agit pas seulement d'être un apport de connaissances sur les violences, mais également de répondre à des objectifs de politiques publiques puisque ce sont des enquêtes qui sont financées par le Ministère des droits des femmes de l'époque, ou de l'égalité femmes hommes. Et par exemple l'enquête Enveff en donnant le chiffre de 1 femme sur 10 victimes de violences conjugales avait été repris, avait permis un certain nombre de lois tout au long des années 2000 ou de faire émerger la question des violences psychologiques. Donc Virage, en s'inscrivant dans l'Enveff, avait également cet objectif de politiques publiques et reprend le même postulat de départ qui est de vouloir montrer à travers une enquête statistique, et bien, le continuum des violences, à savoir que Virage interroge sur les violences subies dans la dernière année, donc au cours des 12 derniers mois, mais également tout au long de la vie, dans les différentes sphères de vie qui sont, l'espace public, dans le couple, au travail, et durant l'enfance. A travers cela, ça permet tout simplement de montrer le *continuum* des violences. Qu'est-ce que c'est ? C'est que les femmes subissent tout au long de leur vie, de l'enfance jusqu'à la vieillesse, différentes formes de violence et dans les différentes sphères de vie. Donc il y a vraiment ces deux objectifs. L'apport aujourd'hui de Virage par rapport à l'Enveff c'est qu'elle ne concerne pas que les femmes, Virage a permis d'interroger aussi des hommes. L'Enveff c'est 6700 femmes, Virage c'est 35000 personnes. Donc un échantillon beaucoup plus important, et justement tout l'intérêt est de montrer la différence des violences subies par les hommes et par les femmes, et notamment que les hommes ne subissent pas de *continuum* des violences. Par exemple, dans les espaces publics, la grande différence c'est que les femmes vont avoir plusieurs types d'auteurs, elles vont subir toutes les formes de violence : des formes de violences verbales, des violences physiques, et des violences sexuelles. Pour les hommes, les violences sexuelles sont extrêmement rares dans les espaces publics, et ce

sont essentiellement des violences physiques faites d'ailleurs par d'autres hommes. Et le harcèlement de rue ne concerne que les femmes. Au travail, idem, on va retrouver toutes les formes de violence que subissent les femmes, tandis que pour les hommes ça va être des actes plus isolés, faits essentiellement par d'autres hommes. Et enfin, surtout au sein du couple c'est là que c'était le plus important, et bien les femmes vont subir aussi toutes les formes de violences, mais il y a un côté répétitif, avec un sentiment de gravité. On interrogeait aussi les individus sur le sentiment de gravité vécu, qui était particulièrement grand pour les femmes, et les conséquences sur leur parcours de vie, ce qui n'est pas le cas chez les hommes où ce sont des actes qui peuvent être graves, mais isolés et ils n'ont pas le sentiment de gravité contrairement aux femmes. Donc on n'est pas dans un *continuum*, et c'est là-dessus qu'il y a le principal apport de Virage par rapport à l'Enveff. J'ajouterais peut-être, parce que les chiffres n'ont malheureusement pas beaucoup changé depuis 2000, c'est l'importance des violences subies pendant l'année de rupture, c'est là où les violences les plus graves ont lieu la plupart du temps.

PRESAGE : Merci. Et donc dans l'article dont je parlais au début que vous venez de publier dans la revue *Nouvelles Questions féministes*, vous vous êtes intéressée au féminisme d'État français, et aux politiques mises en œuvre pour lutter contre les violences conjugales. Alors, d'abord, pour commencer, en quelques mots, est-ce que vous pourriez nous expliquer ce que vous entendez par féminisme d'Etat, ça veut dire quoi en fait ce mot ?

Sandrine Dauphin : Alors juste en quelques mots, le féminisme d'État ce sont toutes les institutions qui ont en charge de la question de la cause des femmes, comme disait Anne Revillard, ou les droits des femmes, ou l'égalité femmes hommes au sein de l'État. Donc ça peut être l'administration qui a en charge la mise en œuvre de la politique gouvernementale, le Service des droits des femmes et de l'égalité, ça peut être des instances consultatives par exemple comme le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, ça peut être également les délégations parlementaires ou le travail du Défenseur des droits qui est une instance, finalement, de contrôle des discriminations à raison du sexe.

PRESAGE : Et donc dans l'article vous retracez chronologiquement comment les politiques de lutte contre les violences conjugales se sont constituées en France pour former une sorte de mille-feuilles juridique et vous identifiez trois grandes périodes. D'abord, la première, c'est la reconnaissance par l'État français des violences conjugales comme un vrai problème, comme un problème public, et ça je crois que ça a lieu dans les années 1990 à peu près, est-ce que c'est bien ça ?

Sandrine Dauphin : En 1989, très exactement ! Donc sur la volonté de la secrétaire d'État aux droits des femmes de l'époque Michèle André. Alors il n'y a pas un événement particulier qui va faire que l'on va s'intéresser aux violences. C'est la secrétaire d'État qui vient d'être nommée et elle va lancer la première campagne contre les violences conjugales : "il vous bat refusez la violence" et organiser des Assises. Alors l'intérêt, lorsqu'on interroge en tout cas les personnes de l'époque, il y a plusieurs hypothèses. Pourquoi s'intéresser aux violences en 1989, ce qui n'était pas le cas auparavant ? C'est pas qu'on s'intéressait pas complètement, mais c'est qu'on est inscrit quand même dans une pensée beauvoirienne où ce qui est fondamental c'est l'autonomie des femmes et leur émancipation. Dans toute la construction du féminisme d'Etat, depuis les années 1970, c'est très centré autour de la question de l'égalité professionnelle. Pensons à la loi sur l'égalité professionnelle d'Yvette

Roudy en 1983 et avec cette idée qu'une fois que les femmes sont autonomes, finalement, elles vont pouvoir quitter un conjoint violent. Donc il n'y a pas d'analyse de la violence en tant que telle, et en France il n'y a pas de production en plus de l'analyse de la violence, comme il peut y en avoir dans d'autres pays en termes de recherche. Michèle André, alors pourquoi elle s'y intéresse, elle,) ce moment-là ? Alors la petite histoire voudrait qu'elle ait quelqu'un, une femme de son entourage, qui ait été victime de violences, et du coup elle porte un intérêt à ces questions-là. Mais c'est sans doute l'action du Planning Familial auprès d'elle qui a dû œuvrer. Alors il est vrai que l'objectif n'est pas d'analyser les violences et de les présenter comme le résultat du patriarcat, de la domination masculine, et comme une structure, mais de les sortir de la sphère privée, de reprendre, finalement, le slogan des années 1970 "le privé est politique". La question est celle de la sanction, venir les pénaliser, ce sera l'objectif de la transformation du droit pénal, de l'inscrire dans le code pénal en 1994, donc de dire que c'est un acte grave, c'est un acte interdit, et interdit par la loi. C'est en ce sens qu'on les sort de la sphère privée, mais on ne les analyse pas en tant que telles.

PRESAGE : Et ensuite vous identifiez une seconde étape : dans les années 2000 il y a plusieurs lois qui sont ajoutées, comme des nouvelles épaisseurs au millefeuille qu'on mentionnait tout à l'heure, et donc au début des années 2000 on parlait plutôt de "violences faites aux femmes" et 10 ans après, en 2010, on entend plutôt parler, et on entend toujours parler aujourd'hui, de "violences intrafamiliales". Comment est-ce que vous expliquez cette évolution du vocabulaire ?

Sandrine Dauphin : Alors ce qui me paraît important, l'expression millefeuille juridique je l'ai empruntée à la sénatrice Laurence Rossignol qui l'a évoqué lors du débat sur la dernière loi de juillet 2020. Alors millefeuille juridique ça veut dire qu'il y a effectivement une succession de lois, chaque loi venant renforcer ou améliorer les dispositifs précédents. La France a choisi un modèle différent du modèle espagnol : au début des années 2000, en 2004 plus précisément, en décembre 2004, le gouvernement socialiste de José Zapatero, fait voter une loi dite "intégrale" sur les violences de genre. C'est bien les violences de genre, donc on va définir les violences de genre, on va créer des tribunaux spécialisés sur les violences de genre, et puis il va y avoir l'ordonnance de protection, le bracelet électronique, etc., un certain nombre de dispositifs. Et donc on reconnaît légalement l'existence de violences de genre, donc l'existence d'un système qui produit aussi ces violences.

Dans le cas français, il y a eu des lobbys, plusieurs associations, pour demander cette loi, une loi intégrale, une loi-cadre. On ne l'obtiendra jamais, même encore récemment sous prétexte qu'il y a une spécificité française et que ça ne correspondrait pas à la manière dont on envisage la loi. Mais au-delà, ça a une répercussion sur effectivement cette succession de millefeuilles juridiques et ce glissement : c'est-à-dire que les premières lois, sont des lois qui vont désigner donc des violences conjugales, violences au sein du couple, violences envers les femmes, et petit à petit on va ajouter les violences faites aux enfants, ou encore, en 2019, on présente une proposition de loi qui est une loi sur les violences au sein du couple, pour réprimer davantage encore les violences au sein du couple, et elle va cette loi voir son titre modifié pour devenir une loi sur les violences intrafamiliales. En fait il n'est question que des violences au sein du couple dans la loi de 2019, et pourtant on va parler de violences intrafamiliales. L'origine elle date, je trouve qu'il y a un moment crucial qui est la loi de 2010 qui était sans doute l'une des lois les plus importantes parce qu'elle est issue d'un rapport parlementaire avec un grand projet qui regroupait le parti socialiste et l'UMP de l'époque avec l'idée justement d'essayer de tenter une loi-cadre. Finalement cette loi va

reprenant des dispositifs de la loi espagnole, notamment l'ordonnance de protection, encourager l'expérimentation des bracelets électroniques, mais ça n'aura pas lieu finalement, il faudra attendre encore une bonne décennie. Mais il y a un glissement. Par exemple, Solenne Jouanneau et Anna Matteoli l'ont très bien montré sur la question de l'ordonnance de protection qui était dans le projet destiné à être suivi par le juge délégué aux victimes et qui finalement va être donnée, dans le débat, au juge aux affaires familiales. Derrière cela c'était vraiment l'idée que la loi ne puisse pas, qu'une loi finalement sur la violence conjugale ne puisse pas ouvrir sur d'autres droits, comme ceux relatifs à la garde des enfants, garde exclusive, par exemple, des enfants, des droits qui ne pourraient pas être obtenus facilement auprès d'un JAF. Il y avait aussi une suggestion, en tout cas un article, qui a été supprimé qui visait à toucher à l'autorité parentale et à remettre le principe de coparentalité en cas de violence et encore plus en cas de - on n'appelait pas encore ça à l'époque - de féminicide. Là aussi IL va être supprimé sur l'idée que le principe qui prévaut est celui de la coparentalité est qu'un mauvais mari ne fait pas forcément un mauvais père. Donc voilà, il y a eu un glissement dès 2010 qui a continué et qui s'inscrit pleinement dans le fait que finalement la lutte contre les violences conjugales. Ce n'est pas seulement une politique d'égalité mais aussi une politique de lutte contre la délinquance et une politique sociale. Et de fait, lorsque vous êtes auprès des forces de police, et bien c'est considéré comme conflits familiaux, et les travailleurs sociaux vont être sur les questions familiales et les JAF vont également traiter d'affaires familiales, donc il y a eu ce glissement qui explique sans doute toutes les réticences qui a eu autour de de la gestion de la coparentalité.

PRESAGE : Et la troisième période que vous identifiez ensuite elle commence en 2012 donc c'est une année qui est marquée en politique en France par le retour de la gauche socialiste au pouvoir. Est-ce que ça a marqué un tournant important dans les politiques de lutte contre les violences faites aux femmes ?

Sandrine Dauphin : Ça a marqué un tournant dans les politiques générales d'égalité, peut-être pas seulement sur les violences. Disons que ce qui marque en 2012 c'est le retour d'un Ministère des droits des femmes, déjà, et une vision transversale et interministérielle davantage marquée. Donc tous les ministères sont davantage sensibilisés à la question de l'égalité femmes-hommes. Dans ces questions d'égalité, il y a celles des violences et surtout est repris l'idée d'une loi-cadre mais pas une loi-cadre spécifique sur les violences, finalement ça sera une la loi-cadre sur l'égalité en général, sur l'égalité réelle, qui est portée par Najat Vallaud-Belkacem. Ca c'est un changement, donc en fait elle ne va viser qu'à améliorer, donc elle ajoute, finalement, au dispositif du millefeuille juridique, mais il y a quand même ce projet de loi-cadre, et une loi-cadre votée c'est aussi une loi qui, finalement, confirme, ou réaffirme, un positionnement par rapport à l'égalité femmes hommes et à l'inscription d'inégalités qui seraient systémiques. Donc je dirais par effet ricochet, c'est une vision aussi sur des violences et notamment dans les dispositifs qui se rajoutent ou qui s'améliorent. Pour une fois on n'a pas des dispositifs qui sont dans un traitement psychologique des auteurs, mais notamment avec des stages de responsabilisation des auteurs. Donc on n'est pas dans un traitement pathologique d'addictions, mais bien dans celui de la reconnaissance qu'il s'agit de violences et de violences spécifiques. Donc ça c'est, on va dire, la principale nouveauté. Et la deuxième innovation sous la période socialiste c'est la création notamment de la MIPROF, la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains qui va permettre de développer les formations dans la suite de la convention d'Istanbul que la

France a signé. Ce sont des formations à l'égard des policiers, à l'égard de la justice, mais également dans de tous les corps de métier qui peuvent être en contact avec des femmes victimes de violences.

PRESAGE : Et donc on continue d'avancer dans le temps, on se retrouve à peu près en 2017, au moment où il y a le mouvement MeToo qui prend de l'ampleur, et au moment aussi du changement de gouvernement et l'élection d'Emmanuel Macron. Est-ce que ces deux événements, on va dire, ont joué un rôle dans les politiques de lutte contre les violences ?

Sandrine Dauphin : Macron arrive dans un contexte de l'après MeToo. Au moment de MeToo, donc on ne peut pas l'ignorer, c'est un contexte qui remet sur la scène, notamment la scène médiatique, un véritable mouvement des femmes, peut-être de la même envergure que dans les années 1970. Donc on ne peut pas faire sans, en dehors de la seule question, d'ailleurs, des violences. Macron en fait d'ailleurs, non pas des violences, mais de l'égalité, la grande cause de son quinquennat. Sans doute ça répond en partie à l'existence de ce mouvement MeToo et qui est aussi une transformation des rapports hommes-femmes, pas seulement une libéralisation de la parole. Ensuite l'action de Marlène Schiappa, quoi qu'on en pense en termes de communication, moi ce que j'ai trouvé particulièrement intéressant dans cette nouvelle période, on pourrait dire qu'il y a une accélération parce que finalement il y a de nouvelles lois. Il y a trois nouvelles lois, à la fois une loi qui va pénaliser le harcèlement de rue en 2018, une première loi en décembre 2019 sur les violences conjugales donc qui va s'appeler violences intrafamiliales, proposition donc du Parlement, une deuxième proposition du Parlement la loi de juillet 2020 qui va récupérer, en fait, notamment, les dispositifs proposés par le Grenelle lancé à l'automne 2019 par Marlène Schiappa. Ce Grenelle vient s'inscrire au moment, en fait, des collages sur les féminicides. Donc c'est vraiment parce qu'il y avait une mobilisation contre le gouvernement disant, "on n'en fait pas assez, qu'est-ce qu'on fait pour lutter contre les féminicides ?", donc ce n'est pas simplement les violences conjugales mais à la lutte contre les féminicides dans lequel il s'inscrit. Mais je dirais que la période c'est une accélération, dans le sens où les dispositifs sont plus perfectionnés, sont plus développés, c'est-à-dire que les formations deviennent un peu plus obligatoires, on raccourcit le temps de traitement pour les juges ou de traitement des policiers, etc. Donc y a des améliorations ça on ne peut pas le nier. Par contre ce qui me frappe c'est la distance qui est prise avec le mouvement lui-même, avec le monde associatif. C'est qu'à travers ce Grenelle, le mouvement n'est pas invité lui-même. Il y a très peu de représentantes d'associations féministes, elles disent même qu'elles ont été écartées. Et c'est que la représentativité du mouvement, d'une certaine façon, est dédaignée. Et l'habitude qui avait été prise de construire des plans d'action avec les représentantes de ces associations est terminée. Un Grenelle, voilà, il y a 46 mesures et maintenant on suit les mesures du Grenelle, mais ce n'est pas un plan d'action qui est inscrit dans la durée. Voilà, on a un Grenelle, c'est un Grenelle et ce sont des mesures qui sont un peu un patchwork et qui ne forment pas finalement un plan ambitieux en ce sens que l'on n'a pas d'avant-propos de cadrage, on n'a pas de de propos sur c'est quoi ces violences, d'où elles viennent, et à aucun moment on ne les définit comme véritablement systémiques.

PRESAGE : Donc on ajoute du patchwork dans le millefeuille si je comprends bien ?

Sandrine Dauphin : Exactement.

PRESAGE : Merci beaucoup pour toutes ces explications.

Sandrine Dauphin : Je vous remercie.

PRESAGE : Genre et cetera, c'est le podcast du Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre de Sciences Po, la musique est signée Lune. Un lien vers la transcription de cet épisode est disponible en description. Pour aller plus loin, vous retrouverez également en description des liens vers des références bibliographiques citées par Sandrine Dauphin pendant l'épisode. Si vous avez aimé cet échange, n'hésitez pas à ajouter des étoiles sur votre plateforme d'écoute et à le partager autour de vous. Merci et à bientôt !